

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE—LA CRÉATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, j'ai posé au secrétaire d'État une question au sujet des progrès accomplis ou du manque de progrès, en ce qui a trait à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. La création de cet organisme a été approuvée par le Parlement, il y a plus d'un an, à grand renfort de publicité tapageuse, et il était censé régler, une fois pour toutes, un problème qui se pose au Canada depuis au moins 50 ans, alors que les réalisateurs et les commanditaires ont dû passer par des moments d'optimisme, de déception, de bon vouloir, de dur labeur, de chauvinisme et même de tracasserie, en essayant d'établir au Canada une industrie cinématographique prospère et viable.

Ces derniers temps, les députés ont entendu parler de plaintes de plus en plus nombreuses de la part de diverses associations s'occupant de cinéma au Canada. Plusieurs mémoires nous sont parvenus. L'association des cinéastes de Montréal a été fort active. Ce groupe et d'autres qui s'intéressent à la production de films au Canada se sont présentés devant le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, et nous avons maintenant une meilleure idée de l'hostilité croissante qui règne entre l'agence qui devait aplanir les difficultés de longue date—je parle de la Société de développement de l'industrie cinématographique—et les gens qui sont chargés de la production proprement dite des longs métrages grâce à l'assistance financière de la SDIC.

• (10.00 p.m.)

On se plaint qu'il n'y a pas de consultation entre cette nouvelle institution gouvernementale et les producteurs. Ces derniers ont récemment obtenu l'assurance, par suite de plaintes de plus en plus nombreuses, qu'un conseil consultatif serait créé en vue d'assurer une consultation continue. De fait, ce que je voulais surtout, c'était d'obtenir du ministre des précisions sur la date de création de ce conseil. Jusqu'à sa création, la SDIC ne pourra certainement pas remplir la tâche dont l'a chargée le Parlement.

[M. l'Orateur.]

On a aussi découvert que l'argent n'est pas la solution au problème. La fonction principale de la SDIC à l'heure actuelle est d'avancer des capitaux grâce au fonds de 10 millions qui a été approuvé. Une des principales difficultés est la distribution. Les instruments de distribution au Canada sont en grande partie entre les mains d'intérêts étrangers, et jusqu'à ce que le gouvernement s'attaque à ce problème, la SDIC fera beaucoup de bruit, mais aidera peu au développement de l'industrie du long métrage.

On se plaint aussi que la plus grande difficulté provient de la concurrence directe des organismes fédéraux qui ont le monopole de la production cinématographique, tels l'Office national du film et la Société Radio-Canada. En raison de ces difficultés, il a été proposé que le comité tienne plusieurs séances afin qu'il puisse élaborer une politique apte à éliminer les obstacles dont les producteurs de films ont parlé.

Ce soir, je prétends que c'est le rôle de la S.D.I.C.C. organisme autorisé par le gouvernement, d'élaborer ce programme. Je suis sûr que sous la direction du secrétaire d'État qui a des responsabilités spéciales à ce sujet, on pourrait organiser des consultations étroites entre la S.D.I.C.C. et les producteurs de films de sorte que la société puisse remplir le rôle envisagé par le Parlement dès que ce dernier approuverait les mesures.

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, la loi de constitution de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne prévoit aussi la création d'un groupe consultatif. A l'époque où la loi a été faite, le gouvernement entendait organiser les consultations les plus étroites entre la société et l'industrie cinématographique et c'est toujours son intention.

La société a consulté fréquemment ceux qui travaillent dans l'industrie du grand film contrairement à ce que prétendent ceux qui n'ont peut-être pas reçu la considération qu'ils pensent mériter. Je puis déclarer à la Chambre que M. Michael Spencer, secrétaire de la société, poursuit depuis quelque temps des pourparlers avec les représentants des groupes cités dans la loi de constitution de la société, de même que ceux qui devraient être représentés au sein du comité consultatif. Ainsi, le 12 février il a rencontré un groupe à Toronto; il en rencontrera un autre à Montréal le 28 février. En ce moment il est à Vancouver pour y voir d'autres intéressés.